

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

5 décembre 2001

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 5^{ième} jour de décembre 2001. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

2001-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2001-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 novembre 2001, est adopté tel que rédigé.

2001-12-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C100481	Hydro-Québec	\$ 4 426.77
C100482	Dames bénévoles les Marguerites	\$ 25.00
C100483	Club les Aventuriers de Charlevoix	\$ 50.00
C100484	COMUR Charlevoix-Est	\$100.00
C100485	Bell Mobilité	\$ 90.41
C100486	Bell Mobilité	\$ 90.41
C100487	Gaudreault Suzanne	\$ 24.56
C100488	Épiceire des Lacs	\$ 148.45
C100489	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 17.64
C100489	Jos. Lapointe & Fils	\$ 97.72
C100490	MRC de Charlevoix-Est	\$ 5.00
C100491	Imprimerie de Charlevoix	\$ 127.79
C100492	Syndicat	\$ 48.29
C100493	Bell Canada	\$ 249.90
C100494	RIDESCE	\$ 3 257.46
C100495	Revenu Canada	\$ 1 063.17
C100496	Revenu Québec	\$ 1 743.07
C100497	Bodycote Technitrol inc.	\$ 235.53
C100498	Imprimerie CCL	\$ 218.55
C100499	F. Martel & Fils Inc.	\$ 48.51

C100500	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 471.14
C100501	UAP La Mablaié	\$ 42.37
C100502	Béton Dallaire Ltée	\$ 10.79
C100503	Équipements GMM	\$ 121.93
C100504	Radio MF Charlevoix Inc.	\$ 149.53
C100505	Agrivoix Coopérative Agricole	\$ 226.59
C100506	Lavoie Martial	\$ 399.71
C100507	Alexandre Couturier & Fils	\$ 147.24
C100508	Fédération québécoise des municipalités	\$ 25.76
C100509	Services sanitaires Charlevoix inc.	\$ 2 705.76
C100510	Bernard Lajoie Enr.	\$ 67.86
C100511	La Capitale gestion financière inc.	\$ 436.64
C100512	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 381.62
C100513	Librairie Écono La Malbaie	\$ 24.00
C100514	Batterie Expert Charlevoix	\$ 73.62
C100515	Chantal Prud'Homme	\$ 3 450.75
C100516	Commission scolaire de Laval	\$ 600.00
C100517	Gaudreault Suzanne	\$ 46.19
C100518	Bodycote Technitrol	\$ 33.65
C100519	Les Publications du Québec	\$ 111.70
	Salaires de novembre 2001	\$ 5 193.56

ATTENDU que le maire, Monsieur Daniel Boudreault, dépose lors de la présente séance, son bilan 2001. Il dépose également la liste des contrats de 2001 de plus de \$25,000.00.

2001-12-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 224.

RÈGLEMENT # 224

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Aimé-des-Lacs est régie par les dispositions du Code Municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de St-Aimé-des-Lacs croit nécessaire de poursuivre un service de transport adapté pour les personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2001 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 224 et décréter ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de « Participation au transport adapté pour les personnes handicapées ».

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de poursuivre un transport adapté pour les personnes handicapées jusqu'au 31 décembre 2001.

ARTICLE 3 SERVICE ORFFERT

Le service effectuera conformément au plan de développement du transport adapté, approuvé par le ministère des Transports pour les sept (7) municipalités suivantes :

La Malbaie, Clermont, St-Irénée, St-Siméon , St-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts.

Le transport s'effectuera comme suit :

Du lundi au samedi de 7h00 à 17h00 et un samedi par mois, il y a un pont de transfert qui s'effectue à St-Hilarion pour les personnes qui se rendent en direction de Baie St-Paul pour un total de soixante (60) heures.

Le véhicule est muni d'un appareil de communication radio-téléphone relié au répartiteur situé au 172, boul. Notre-Dame, Clermont 439-4725.

ARTICLE 4 COÛT DES SERVICES

Le coût du service sera conforme au tableau suivant jusqu'au 31 décembre 2001 ;

St-Siméon	\$ 1 586.00
St-Irénée	\$ 641.00
St-Aimé-des-Lacs	\$ 1 015.00
Notre-Dame-des-Monts	\$ 977.00
Clermont	\$ 3 277.00
La Malbaie—Pointe au Pic	\$ 10 030.00
TOTAL	\$ 17 526.00

ARTICLE 5

Le transporteur s'engage à recueillir la participation financière du client, c'est-à-dire 1.50\$ par passage pour tout utilisateur du service et à tenir les registres nécessaires pour fournir les preuves à l'appui.

ARTICLE 6

Le transporteur devra faire respecter les règlements relatifs au fonctionnement du transport comme par exemple la non consommation d'alcool, du tabac etc.

ARTICLE 7

Advenant une demande excédant l'offre pour une activité spéciale, le transporteur convient des mesures à prendre en collaboration avec la MRC et ne pourra être tenu de respecter une demande supérieure à sa capacité de fonctionnement.

ARTICLE 8

Le transporteur est tenu d'opérer son service sur le territoire des municipalités participantes.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

2001-12-05 TRANDFERT DES POSTES BUDGÉTAIRES POUR 2001.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que les postes budgétaires déficitaires de 2001 seront comblés par les postes où il y a des surplus budgétaires.

2001-12-06 NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que Monsieur Raynald Godin est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

2001-12-07 TRACÉ DU SENTIER DE MOTONEIGES # 83.

Considérant le maintien et l'amélioration du tissu d'entreprises touristiques et secondaires dépendant depuis plus de 15 ans de la fréquentation de motoneige dans l'arrière pays de Charlevoix entre autre St-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts;

Considérant l'importance de préserver les micros entreprises en écotourisme qui dépendent de manières directes ou indirectes du tourisme international pratiquant plusieurs activités de loisirs sur leur circuit de motoneige;

Considérant l'importance d'avoir toujours à l'esprit la sécurité qui est l'élément primordiale du sentier existant qui relie Chicoutimi à Charlevoix;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé des Lacs font savoir à l'instance décisionnelle, M. le ministre Guy Chevrette, responsable des parcs ainsi qu'à tout les organismes provinciaux et politiques intéressés au développement du parc des Hautes - Gorges de la rivière Malbaie sa volonté de conserver un sentier de motoneige de même qualité que celui actuel qui est un site panoramique d'une rare beauté dans un contexte sécuritaire et encadré sur un plan écologique. Qu'une copie conforme est acheminée à : M. Rosaire Bertrand député et ministre délégué à la région de la Capitale nationale, la table d'harmonisation du parc des Hautes-Gorges de la Rivière Malbaie et des Grands-Jardins.

2001-12-08 DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB DES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX INC..

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les membres Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, donnent l'autorisation au Club des Aventuriers de Charlevoix Inc. Pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicules d'entretien de toutes personnes membres du club cessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat et mandatent, par la présente, Monsieur Daniel Boudreault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de

St-Aimé-des-Lacs ladite autorisation pour la saison hivernale de 2001-2002 et ce, sur le terrain de la plage municipale.

2001-12-09 DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB LE SAPIN D'OR INC.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, donnent l'autorisation au Club le Sapin d'Or Inc. Pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicules d'entretien de toutes les personnes membres du club cessionnaires ou détenant un laissez-passer, carte ou certificat et mandatent par la présente, Monsieur Daniel Boudreault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs ladite autorisation. Cette autorisation est pour la saison hivernale de 2001-2002 et ce, le long du Rang St-Thomas. Que le coût de niveleuse nécessaire pour le déneigement du sentier soit défrayer en entier par votre club et aussi de limiter les dégâts avec la surfaceuse sur le rue Principale.

2001-12-10 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU que la municipalité a élaboré un plan de développement avec l'aide de Madame Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste et du comité pour l'élaboration de ce plan;

ATTENDU que les membres du comité sont Mesdames et Messieurs : Daniel Boudreault, maire, Gaston Lavoie, conseiller, Raynald Godin, représentant du SISAL, Huguette Larouche, représentante de la Caisse populaire des Hautes-Gorges, Bernard Maltais, représentant de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne, Rosanne Villeneuve, résidente, Julien Gagnon, résident, Monique Thivierge du groupe Action de St-Aimé-des-Lacs, Rémi Belley du groupe Action de St-Aimé-des-Lacs, Charles Roberge, de SÉPAQ, Lyne Duchesne, d'Emploi-Québec et Huguette Marin de CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU que le plan a été présenté à la population lors d'une rencontre d'information le 24 octobre 2001;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu sur division (contre : Madame Dominique Thivierge et Monsieur Gaétan Thivierge) que les membres du Conseil adoptent le plan de développement de la municipalité et ce, tel que présenté.

2001-11-11 MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION CONSEIL « L'IMMOBILIÈRE ».

ATTENDU que la municipalité doit acquérir un site pour l'élaboration d'un forage exploratoire pour l'eau potable;

ATTENDU que la municipalité désire faire effectuer un rapport d'évaluation pour la valeur de ce site;

ATTENDU qu'un offre de services en évaluation a été demandé à la Société d'évaluation conseil « l'Immobilier » :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil acceptent l'offre de services reçu, en date du 5 décembre 2001, de la Société d'évaluation conseil « l'Immobilière » et ce, tel que rédigé.

2001-12-12 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LE COMITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES À LA MRC.

ATTENDU que la MRC de Charlevoix procède à la formation d'un comité pour effectuer le schéma de couverture de risques de la MRC;

ATTENDU que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs désire déléguer un conseiller pour faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que Monsieur le conseiller Daniel Cauchon est délégué par la municipalité de St-Aimé-des-Lacs pour siéger au Comité du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est.

2001-12-13 ACHAT D'UNE IMPRIMANTE LASER.

ATTENDU qu'une demande d'estimé a été demandé à Équipements GMM inc. Et Services Info-Comm pour le coût d'une imprimante laser HP 4100N, 25 pages minutes (réseau);

ATTENDU que les estimés reçus sont au montant de : Info-Comm \$2,657.61 plus taxes et Equipements GMM inc. \$2,595.00 plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique St-Pierre, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, procèdent à l'achat d'une imprimant laser HP 4100N de Équipements GMM inc. Au montant de deux milles cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (\$2,595.00) plus taxes et ce, de Équipements GMM inc.

2001-12-14 PÊCHE BLANCHE AU LAC NAIRNE.

ATTENDU qu'à chaque année il y a de la pêche blanche qui s'effectue au lac Nairne;

ATTENDU que la Société de la faune et des parcs du Québec apporte une surveillance intense à cette pêche blanche;

ATTENDU que la municipalité désire que les responsables de la surveillance de la pêche blanche sensibilisent les pêcheurs à la propreté des lieux et au respect de l'environnement;

ATTENDU que la municipalité demande aux responsables de la surveillance d'être informée s'il y a une problématique pour la faune aquatique qui survient soit par une rencontre ou un rapport écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs demande à la Société de la faune et des parcs du Québec que leur surveillance soit accrue pour la période de la pêche blanche au lac Nairne. Qu'une

sensibilisation envers les pêcheurs soit effectuée pour la propreté et le respect de l'environnement. Que la municipalité soit avisée s'il se produit une problématique soit par un responsable ou un rapport écrit.

CORRESPONDANCE.

Ministère de l'Environnement : proposition visant à corriger votre réseau d'approvisionnement en eau potable.

Développement économique Canada pour les régions de Québec : formulaire d'examen préalable pour l'évaluation environnementale du projet de réfection du système en eau potable.

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole : plan de sécurité civile municipale en eau potable.

Développement des ressources humaines du Canada : accusé réception de la résolution du 8 novembre 2001.

Commission de la représentation électorale du Québec : division de la municipalité en districts électoraux.

Hydro-Québec : invitation pour informations de mesures d'urgence et visite du centre d'exploitation du réseau.

Roche et Associés : rapport de conversation téléphonique de M. Donald Côté et M. Senhaji.

Ville de Clermont : résolution concernant la demande d'étude de faisabilité d'un regroupement municipal.

M. Marcel Bergeron, comptable : il s'est joint au bureau de M. Benoît Côté.

Corporation Informatique Bellechase : sondage.

Saumon Rivière Malbaie : demande de don.

Hebdo Charlevoisien : vœux des Fêtes.

Régie des alcools des courses et des jeux : demande de licence de La Rigane.

Société d'Histoire de Charlevoix : revue, vente de billet.

Corporation de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix : formulaire d'adhésion.

Action Communautaire Jeunesse : bulletin Le Complice.

Croix-Rouge canadienne : projet d'entente services aux sinistrés.

Les Editions Mabec : calendrier municipal 2002.

Université du Québec : revue la Chaire vous informe.

Organisation Anti-Pauvreté : vœux des Fêtes.

Fondation Carmel Roy : demande de don.

Fondation des aveugles du Québec : demande de don.

Secours aux lépreux : demande de don.

2001-12-15 DON À OPÉRATION NEZ ROUGE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, font un don d'un montant de \$25.00 à Opération Nez Rouge inc.

2001-12-16 ACHAT D'UN BILLET POUR LE TIRAGE D'UNE TOILE PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, procèdent à l'achat d'un billet d'un montant de \$20.00 pour le tirage d'une toile à la société d'Histoire de Charlevoix.

2001-12-17 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LA CHAPELLE ET L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC NAIRNE.

ATTENDU que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs a analysé le dossier de réfection de la rue Principale avec le ministère des Transports sur une longueur de plus ou moins 2 kilomètres;

ATTENDU que lors de l'analyse du drainage pluvial, la réfection de celui-ci est la responsabilité du ministère des Transports;

ATTENDU que le drainage pluvial comprend environ vingt-trois (23) grilles de rue;

ATTENDU que le ministère devra procéder à la construction d'une chaîne de rue pour canaliser les eaux de surface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gaétan Thivierge et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, demande au ministère des Transports de procéder à la conclusion du projet de 2002 concernant la réfection de la rue Principale et ce, en étant conscient de la partie à payer pour la réfection des trottoirs par la municipalité.

2001-12-17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 19h35.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE